

CHARGE.E D'ANIMATION DU RESEAU COACHCOPRO

Parution avril 2024 – AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT



CONTEXTE

L'Agence Parisienne du Climat

L'Agence Parisienne du Climat (APC) est l'agence d'accélération de la transition écologique à Paris. Elle agit pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat. Association loi 1901, elle a une double vocation : accompagner gratuitement et de façon indépendante et objective les Parisiens pour réduire les consommations d'énergie et émissions de CO₂ ; contribuer à la transition écologique du territoire.

Créée fin 2011 à l'initiative de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat fédère aujourd'hui plus de 90 partenaires publics et privés sur de nombreux secteurs de la transition écologique : bâtiment, énergie, mobilités, déchets, végétalisation, consommation.

La rénovation énergétique des immeubles d'habitation est le cœur de l'activité de l'Agence Parisienne du Climat qui sensibilise, conseille et accompagne quotidiennement les porteurs de projet et tout particulièrement les copropriétés désireuses de s'engager dans un plan de travaux.

Le dispositif CoachCopro

C'est au service de ces activités que l'Agence Parisienne du Climat a créé en 2013 le dispositif CoachCopro, et sa plateforme web www.CoachCopro.com. Elle en pilote les développements numériques et anime le réseau des utilisateurs. CoachCopro est un dispositif en croissance, avec **plus de 25 000 copropriétés françaises accompagnées** et de nouveaux territoires couverts chaque année. En 2024, CoachCopro compte 28 territoires utilisateurs (environ 75 % des copropriétés françaises couvertes). Au quotidien, CoachCopro est utilisé par **près de 250 professionnels** qui constituent la communauté à animer. Il s'agit de conseillers FranceRénov', d'agents des collectivités territoriales, d'associations et leurs partenaires, tous engagés au service de la transition écologique de l'habitat.

CoachCopro regroupe les fonctions de :

- Centre de ressource national pour le public (copropriétaires, syndic...) sur les sujets de la rénovation énergétique des copropriétés ;
- Outil de gestion des projets de rénovation pour les copropriétaires ;
- Outil de suivi des projets de rénovation pour les territoires utilisateurs (CRM – Client Relation Management) ;
- Observation du marché de la rénovation énergétique à partir de l'ensemble des informations collectées par CoachCopro.

MISSION

Sous la supervision du responsable d'activité Etudes et Systèmes d'Information, la ou le chargé.e d'animation assure la promotion, le développement et l'animation du dispositif CoachCopro au niveau national.

RESPONSABILITES PRINCIPALES

Animer et promouvoir le réseau des utilisateurs CoachCopro

- **Créer de la cohésion entre les 250 professionnels utilisateurs de CoachCopro :**
 - Organisation de groupes de travail thématiques ;
 - Organisation d'une journée nationale annuelle dédiée au réseau ;
 - Rédaction d'une newsletter mensuelle et de contenus d'animation ;
 - Suivi des besoins de chaque territoire auprès des chargés de mission et de leurs élus.
- **Consolider « l'offre CoachCopro » proposée aux territoires :**
 - Veille sur le contenu des conventions de partenariat ;
 - Encadrement des prestations proposées par l'Agence Parisienne du Climat (notamment par l'Observatoire CoachCopro) ;
- **Assurer un niveau de qualité du site web CoachCopro :**
 - Promotion des bonnes pratiques de rédaction et d'utilisation du site par les territoires partenaires (charte éditoriale) ;
 - Veille sur la qualité rédactionnelle et l'exhaustivité des contenus, devant couvrir tous les aspects de la rénovation énergétique en copropriété ;
 - Amélioration continue des pages publiques de l'outil, en lien avec le chargé de mission développement numérique ;
- **Promouvoir CoachCopro auprès de l'ensemble des réseaux institutionnels et professionnels concernés ;**
- **Accompagner de nouvelles collectivités pour le déploiement de la solution CoachCopro.**
- **Contribuer aux activités de l'Agence Parisienne du Climat :** communication, rédaction d'articles, présence sur des évènements.

PROFIL RECHERCHE

L'APC recherche des profils variés, potentiellement issus des univers suivants :

- Professionnel.les du secteur bâtiment ou immobilier ;
- Profils en reconversion très mobilisés sur les sujets « animation à la transition » ;
- Professionnel.les exerçant auprès des politiques publiques d'amélioration de l'habitat.

Quel que soit l'univers d'origine, les attendus sont :

- Un excellent relationnel et une forte capacité d'animation de groupe ;
- Une créativité, une capacité à penser de manière stratégique et l'esprit d'initiative ;

- Une appétence pour les questions de transition énergétique en lien avec l'habitat et le fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Des compétences en gestion de projet, animation de groupes de travail professionnels ;
- Une aisance rédactionnelle et une bonne compréhension des enjeux liés aux outils numériques ;
- La maîtrise de l'anglais professionnel serait un plus.

Toute expertise liée aux spécificités de l'APC (audit de bâtiment, connaissance de la gestion immobilière – syndic notamment-, connaissance du fonctionnement compétences habitat) constitue un plus.

CADRE CONTRACTUEL

- Poste à pourvoir dès que possible en CDI – Temps complet 39h, 2 jours de RTT par mois
- Rémunération : **32 k€ à 36 k€ brut annuel** selon profil et expérience + tickets restaurants + mutuelle + prise en charge à 75 % de l'abonnement Navigo
- Organisation du travail en Flex Office
- **Merci d'indiquer vos prétentions salariales dans votre lettre de motivation**
- Déplacements occasionnels en France, voire à l'étranger, à prévoir
- L'Agence est installée au cœur du Parc de Bercy, Pavillon du Lac, dans le 12^e arrondissement de Paris.



© Gilles Jaouen

Merci d'adresser votre Candidature et CV, sous la référence « Chargé d'animation CoachCopro » à :
rh@apc-paris.com

TOUTES LES CANDIDATURES SERONT EXAMINÉES

Dans le cadre du processus de recrutement, l'Agence Parisienne du Climat s'engage à examiner avec attention chaque candidature de manière objective, sans la moindre discrimination conformément à l'article L1132-1 du Code du Travail, sur le seul critère de conformité aux compétences demandées pour le poste.